

6^{ème} Orientation INFORMATION ET SENSIBILISATION

Fiche action n°6.10.0 Créer un Observatoire Local de l'Environnement

1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Créer l'Observatoire Local de l'Environnement, qui aura pour mission de recueillir, traiter et diffuser - avec l'ensemble des acteurs concernés - l'information sur l'environnement concernant le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Développer une méthodologie pour l'élaboration d'indicateurs environnementaux (en premier lieu les 11 indicateurs européens, élaborés de manière collégiale par plus de 30 villes européennes) sous la forme d'un tableau de bord, permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques.
- Communiquer et informer le grand public sur les données et les analyses effectuées relatives à l'état de l'environnement et valoriser les actions menées, en développant la transparence.
- Constituer un outil d'aide à la décision permettant la participation la plus large des citoyens et favoriser leur réappropriation de leur environnement.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

- En mettant en œuvre son Grenelle Local de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération s'engage à suivre et évaluer les progressions obtenues en matière de développement durable.
- La C.A. de Châlons-en-Champagne et ses collectivités territoriales sont, depuis longtemps, engagées en faveur de l'environnement, comme le montrent les deux Chartes de l'environnement successives.

3. DESCRIPTIF DE L'ACTION

- La mise en œuvre de l'observatoire doit permettre à la collectivité de :
 - Evaluer la politique environnementale actuelle par la définition d'indicateurs de performance permettant l'identification des priorités.

Cet observatoire territorial, alimenté par un réseau de partenaires, doit pouvoir s'adresser à trois cibles potentielles : les élus pour les aider dans la prise de décision ; les techniciens, pour leur apporter les connaissances nécessaires au montage des

dossiers ; le grand public pour l'informer sur l'état du territoire et l'action de la ville.

- o Définir et de planifier un plan d'actions en repérant les enjeux, en analysant les contraintes, en tenant comptes des opportunités, en évaluant les impacts positifs et négatifs sur l'environnement ; cela permet de proposer une politique articulée autour de quelques axes stratégiques.

L'observatoire peut être organisé autour de plusieurs axes, par exemple : axe 1 : air – eau – patrimoine naturel – énergie ; axe 2 : déchets – bruit – risques ; axe 3 : déplacements – cadre de vie – santé ; axe 4 : économique – emploi – éducation & formation

- o Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin de permettre aux décideurs de connaître périodiquement la performance au regard des objectifs et de juger de la pertinence des actions mises en place.

L'évaluation n'a de sens que si elle repose sur des outils débattus et appropriés par les acteurs concernés (les choix sur les informations et les indicateurs doivent être partagés par tous les acteurs concernés, être politiquement significatifs et rattachés à un programme d'actions) ; cependant le choix de certains indicateurs standards permet la comparaison entre territoires.

- o Instaurer une veille juridique pour disposer de l'ensemble de la réglementation environnementale en vigueur et de suivre les projets de textes et leur publication afin d'être rapidement opérationnel. Cela suppose la diffusion de l'information via intranet dans la collectivité ou internet pour les utilisateurs extérieurs.
- o Instaurer une veille documentaire afin de :
 - connaître et de permettre l'exploitation des diagnostics et des propositions déjà effectuées pour les futurs projets ;
 - constituer un fonds documentaire permettant de suivre les connaissances générales et de faire émerger les projets et les démarches innovantes.

4. ACTEURS

Direction pilote

Directions associées

- Services de la Ville de Châlons-en-Champagne
- Services de la Communauté d'Agglomération

Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> • AUDC (Agence d'Urbanisme et de Développement de la C.A. de Châlons-en-Champagne) • SCOT de Châlons-en-Champagne • Région Champagne-Ardenne • CES régional • Etat – DREAL Champagne-Ardenne • Etat – ADEME Champagne-Ardenne • Etat – Inspection d'académie de la Marne • Etat – INSEE Champagne-Ardenne • PNR • Agence de l'eau Seine-Normandie • CA Champagne-Ardenne • CCI Châlons-en-Champagne-Sainte Ménehould – Vitry le François • Ensam ParisTech • Associations de protection de l'environnement
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> • A préciser

5. PREMIERES PISTES SUR LES INDICATEURS

- Tableau de bord (référentiel).
- Produit phare : « L'environnement en Bretagne » au format papier et Internet, publié tous les deux ans.